

**Bruxelles, le 19 septembre 2025
(OR. en)**

**13027/25
ADD 2**

**AGRILEG 144
PESTICIDE 16**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	18 septembre 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	D(2025) 107990 annex
Objet:	ANNEXE II du RÈGLEMENT (UE) .../... DE LA COMMISSION du XXX modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acéquinocyl, de chlorméquat, de métalaxyl-M, de pyraclostrobine, de sulfoxaflor et de trifloxystrobine présents dans ou sur certains produits (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Les délégations trouveront ci-joint le document D(2025) 107990 annex.

p.j.: D(2025) 107990 annex

Le document suivant, au format Excel, sera distribué par courrier électronique aux conseillers/attachés agricoles (Produits et systèmes alimentaires) ainsi qu'aux conseillers/attachés agricoles (Végétaux et questions phytosanitaires):

- D107990/02 ANNEX II.